

Questions de Monsieur Boris BOUCHE

- 1- *Pourriez-vous fournir par mail le grand livre comptable pour cette saison (nous l'avions demandé il y a deux ans et nous n'avons pas eu de retours ?*

La question a été posée lors de l'AGO du samedi 02 décembre 2023 à St Amand les Eaux.

Réponse : Le grand livre est consultable à tout moment mais, compte tenu qu'il comporte les noms de personnes, nous nous devons de masquer toutes ces informations nominatives et cela prend beaucoup de temps. Malgré tout, celui-ci est consultable, il suffit de nous en faire la demande afin que nous puissions convenir d'une RdV.

- 2- *Quelles sont les natures des déplacements pour lesquels le Comité Départemental du Nord prend en charge tout ou partie des défraiements ?*

La question a été posée lors de l'AGO du samedi 02 décembre 2023 à St Amand les Eaux.

Réponse : La nature et barème des déplacements pris en charge par le département sont ceux réalisés dans l'intérêt de l'association et conforme à son objet social.

- 3- *En présaison ou en début de saison, le Comité Départemental du Nord pourrait-il organiser des réunions informatives en présentiel ou en Visio, incluant les clubs et/ou les professeurs, pour communiquer sur les grands changements ou tout sujet impactant la saison à venir.*

Réponse : Il était prévu pour ce début de saison 2025/2026 de rendre compte des différentes informations que nous aurions reçus lors du colloque des Présidents qui devait avoir lieu. Hors le colloque a été annulé et de ce fait aucune information ne nous a été communiquée pour la saison 2025/2026.

Cette information devait se faire en visioconférence.

Malgré cela, le CDK a tout de même envoyé 25 mails d'informations à tous les clubs du département représentés par plus de 300 personnes. Plus de 50 informations ont été mises sur le site du CDK.

- 4- *Quelle est l'évolution chiffrée du nombre d'arbitres dans le département pour le Karaté et les autres DA de la saison dernière ?*

Réponse : Le 03/10/2024 s'est déroulé le stage d'arbitrage dirigé par Mme Céline DARRAS (qui s'excuse de ne pouvoir être parmi nous aujourd'hui) où 33 arbitres étaient présents.

M Laurent SIX nous est revenu avec 2 titres "juge international Kata et juge international combat" cette semaine à Bielsko-Biala en Pologne. **INFO du 07/02/2025.**

- Le week-end du 5 et 6 avril 2025 à Ceyrat où il y a eu le Challenge des jeunes arbitres Kata.

Céline (Département du Nord) – Shérazade Sahraoui (département du Nord)

– Violette (département du Nord)

Nous avons eu une belle 3ème place pour Melle Shérazade Sahraoui qui recevra un beau kimono par notre fédération. **INFO du 11/04/2025.**

- Nos jeunes arbitres des Hauts De France ont participé au CHALLENGE des JEUNES ARBITRES encadrés de Yahya KANDOUSSI et Laurent SIX.

Nous tenions à les féliciter pour le travail et le sérieux qu'ils ont fournis.

Une mention très spéciale pour Agathe DUGRAIN qui est major de promotion de sa catégorie. INFO du 23/05/2025.

Pour les DA, à ce jour, le département n'a pas pour mission d'organiser les compétitions qui est du domaine régional pour le moment.

5- *Incitez-vous les clubs à organiser des compétitions ou des stages officiels par eux-mêmes ? Si oui, comment ?*

Réponse : Oui nous incitons tous les clubs du département à accueillir soit une compétition, soit un stage ou soit un passage de grades inscrits au calendrier. Cela se fait lors des AG, et avec l'envoie de courriels répétés,

Exemple d'information envoyée début de saison à tous les clubs.

LES MANIFESTATIONS DE LA SAISON 2025/2026.

Nous faisons appel à vous afin de pouvoir finaliser le calendrier sportif de la saison 2025/2026 pour le CDK-59 et également la LRHDF.

Si vous souhaitez accueillir une manifestation (compétition, stage du CDK-59 ou LRHF) n'hésitez pas à nous solliciter et à nous proposer une date ou période.

En fonction du calendrier vous recevrez rapidement une réponse.

Nous avons **besoins de vous et de salles**, pour les compétitions qui devraient à partir de cette nouvelle saison 2025/2026 changer et devenir « **sélectives** ».

Le nombres de surfaces de tatamis peut varier de 3 surfaces à 5 surfaces et se faire sur 1 journée (dimanche) ou 2 jours (samedi-dimanche).

Les réponses sont souhaitées le plus tôt possible, l'élaboration du calendrier a déjà commencé et est tributaire des directives fédérales, chronologie des compétitions pour aller du département jusqu'au national.

Les salles doivent pouvoir accueillir du public, répondre aux normes de sécurités, disposer de salles annexes pour le corps arbitral et la restauration des arbitres et officiels (pour les compétitions).

N'hésitez pas à venir vers nous pour toutes questions logistiques ou autres.

Pour Rappel :

Tous les frais (arbitres, repas, médailles...) inerrants à une compétition sont pris en charge par l'organe déconcentré (sauf ceux du bar).

Tout le matériel est mis à disposition (tatamis, PC, écrans, sono...).

Si le club a toutes les surfaces de tatamis à sa disposition et en nombres, nous le faire savoir afin d'éviter le déplacement inutile.

6- *Le Comité Départemental du Nord encourage-t-il le développement du handi karaté et des Disciplines Associées ? Si oui, par quels moyens ? Avez-vous des chiffres ou des résultats quantitatifs sur lesquels vous pouvez communiquer ?*

Réponse : A ce jour en dehors des formations qui étaient assurées par M AJOUZ Mohamad, le département n'est pas en mesure de réaliser cela. Il est cependant partie prenante avec la région.

Pour cette saison nous avons pris contact avec un club qui assure des cours et actions dans les hôpitaux et que nous subventionnerons (APA).

7- *Les experts régionaux ont été identifiés et sont connus. Comment le département prévoit-il de les mobiliser concrètement pour le développement de nos disciplines, notamment en termes de formations, d'accompagnement des clubs et d'actions techniques sur le terrain ?*

Réponse : La décision de nommer des experts régionaux en karaté vient du National. Comme les experts fédéraux, nos experts régionaux ont été mis à disposition des clubs qui auraient dû les solliciter davantage à notre gout. Le département n'a pas la mission de les alimenter en stage. Le nombre d'experts par région étant défini par la FFK, le département du nord a donné le choix de leurs experts aux différents présidents des comités départementaux ou à défaut pour l'Aisne à la ZID Picarde.

Comme déjà précisé, la question a été posée lors de l'AGO du samedi 02 décembre 2023 à St Amand les Eaux et la réponse a été donnée.

Quant au développement des différentes disciplines, de nombreux stages sont proposés aussi bien par les clubs que par le département.

Exemples :

Stage pratique grades Krav Maga : **INFO du 17/03/2025**

Parcours du TIGRE : **INFO du 22/04/2025**

Découverte WUSHU : **INFO du 16/05/2025**

Stage contact : **INFO du 16/05/2025**

Action WUSHU : **INFO du 08/06/2025**

8- *Quelle est l'évolution du nombre de nouveaux clubs affiliés et du nombre de clubs nous ayant quitté ?*

Réponse : Voir présentation du bilan de la saison écoulée.

9- *Quelle est l'évolution du nombre de nouveaux licenciés, du nombre de renouvellement de licences, et du nombre de non-renouvellement de licences ?*

Réponse : Voir présentation du bilan de la saison écoulée (graphique).

10- *En taux ou en pourcentages, quelles sont les dynamiques de croissance ou déclin des différentes disciplines associées pratiquées sur le territoire du Département ?*

Réponse : Voir présentation du bilan de la saison écoulée.

11- *Quels sont les bilans départementaux des compétiteurs en voie sportive et filières de haut niveau ainsi qu'aux championnats de France, dans les différentes disciplines ?*

Réponse : Voir présentation du bilan de la saison écoulée.

12- *Stage avec Steven Da Costa : ce stage était coûteux pour les licenciés de notre Département. Est-ce que le Département a participé au financement de ce stage ?*

Réponse : Le stage de Steven DACOSTA a été organisé par la fédération.

13- Des articles de presse ont évoqué des « drôles de DAN », c'est-à-dire des DAN qui auraient été distribués sans avoir passé l'examen officiel. Est-ce le cas dans le Comité Départemental du Nord ? Y a-t-il un moyen de contrôle ?

Réponse : La reconnaissances des grades quel qu'ils soient, sont validés par la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées qui a délégation du ministère.

Conformément à l'article L. 212-5 du code du sport, dans les disciplines relevant des arts martiaux, nul ne peut se prévaloir d'un Dan ou d'un grade équivalent sanctionnant les qualités sportives et les connaissances techniques, et, le cas échéant, les performances en compétition s'il n'a pas été délivré par la commission spécialisée des Dans et grades équivalents de la fédération délégataire.

A partir de la ceinture noire, les grades appelés "Dan" sont délivrés par la CSDGE et sont reconnus par l'État. A partir de la ceinture noire, les grades appelés "Dan" sont délivrés par la CSDGE et sont reconnus par l'État.

La Commission Spécialisée des Dans et Grades Équivalents (CSDGE) a pour missions de :

- Garantir la valeur pleine et entière des Dans et grades équivalents, dans leur progression, leur hiérarchie, leur harmonie afin que soient préservées les qualifications, responsabilités et représentations du karaté et des disciplines associées,
- Examiner et délivrer les Dans et grades équivalents de ceintures noires ;
- Susciter une adaptation continue de la réglementation des Dans et grades équivalents en préservant les notions fondamentales et traditionnelles de ceux-ci ;
- Soumettre à l'approbation du ministre chargé des sports les conditions de délivrance des Dans et grades équivalents ;
- Étudier tous les cas particuliers et de régler tout litige qui lui seraient soumis ;
- Organiser les passages de Dans et grades équivalents.

Après étude de dossiers, le bureau ou la CSDGE, peut mandater 3 personnalités qualifiées afin de procéder à une évaluation de grade. Cette évaluation sera présentée à la CSDGE pour validation.

Conformément à l'Article A 212-175-16 du code du sport, la CSDGE de la FFK est composée de 21 membres :

- Deux tiers de membres (14) représentant la fédération parmi lesquels un Président désigné et le Directeur Technique National

- **Un tiers de membres (7) représentant les fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires concernées, proportionnellement au nombre de leurs licenciés.**